

démographie et destin des sous-populations

Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1983. Démographie et destin des sous-populations - Actes du colloque de Liège, septembre 1981,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7004-4, 452 pages.

QU'EST-CE QU'UN FRANCOPHONE

FRANCINE VAN DE WALLE

(Université de Pennsylvanie, Etats-Unis)

J'étais fort jeune lors d'un recensement... dans lequel l'Etat, avec une curiosité qu'il n'eut jamais plus depuis lors, s'enquêrait non seulement de l'état civil des habitants, mais aussi de leur religion. Un commissaire vint me trouver dans mon grenier. Il me fit les questions prescrites par le ministre. Je lui répondais et il marquait les réponses sur une grande feuille de papier disposée pour les recevoir. Quand il me demanda à quelle religion j'appartenais, je lui dis que je n'appartenais à aucune religion. C'était un homme timide et doux. Il sourit péniblement. "Cela ne fait rien, murmura-t-il. Je vous serais reconnaissant d'en choisir une pour la régularité de mes écritures". Je lui déclarai par obligeance que j'étais bouddhiste. Et c'était vrai à cette heure là. Aux esprits mobiles, inquiets et curieux, apparaît chaque jour quelque aspect nouveau du divin... --"Bouddhiste ?" -- "Oui, Monsieur, Bouddhiste". Il suça le bout de son crayon, regarda tour à tour sa feuille et le bouddhiste avec l'expression d'un douloureux embarras. Puis il soupira. "C'est que je n'ai point de colonne pour le bouddhisme". Il n'avait, en effet, sur son papier que trois colonnes de religions. L'Etat ne reconnaît que trois formes du divin.

(Anatole FRANCE, 1904)

Cette anecdote montre les limites de la statistique quand il s'agit d'identifier les sous-populations. Elle donne un exemple de conflit entre l'identification officielle et l'auto-identification. Or ce type de conflit est fréquent, même dans le cas de questions simples comme l'état civil. Dans le cas des sous-populations, des intérêts politiques sont en cause et l'ambiguïté des situations et des concepts laisse la place à plusieurs interprétations.

Qu'est-ce qu'une sous-population ? Comment l'identifier, comment la mesurer la recenser ? Quelle est la validité des critères d'identification ? Quelles sont les possibilités et les limites statistiques ? Quels sont les rôles respectifs des critères administratifs et des droits individuels d'identification ? Ce sont ces questions que nous allons aborder, en particulier dans le cas des francophones. Pour cela, nous passerons en revue les questions posées sur l'usage de la langue française dans un certain nombre de recensements.

I. DEFINITION D'UNE SOUS-POPULATION

A proprement parler, une sous-population est une fraction de la population d'un certain territoire. Nous employons le terme ici pour désigner un groupe d'individus ayant en commun un caractère culturel, religieux, linguistique ou

ethnique. Ce caractère leur confère souvent une identité, des valeurs collectives différentes de celles du reste de la population, et une certaine vulnérabilité à l'assimilation.

Il est souvent difficile de définir exactement les sous-populations et de déterminer leur effectif dans un recensement. Il y a deux moyens d'identifier les sous-populations : en demandant aux individus de se définir eux-mêmes, sans essayer d'influencer leur décision, parce que le renseignement recherché paraît suffisamment évident ; ou en leur fournissant certains critères pré-établis, plus ou moins objectifs. La première méthode est généralement utilisée dans les questions des recensements sur la religion ; la seconde, dans les questions sur la langue. Les deux méthodes donnent lieu à des erreurs. L'auto-identification peut varier selon l'intérêt des individus, tandis que l'intérêt de l'Etat peut conférer aux critères dits objectifs une rigidité destinée à servir les intérêts du pouvoir central. On cite l'exemple des recensements allemands de l'Alsace-Lorraine qui classaient comme "allemands" les parlars germaniques locaux, tandis que les recensements français de 1921 et 1926 posaient la question ainsi :

Quelle est votre langue usuelle ? - Français ? Dialecte ? Allemand ?
Autres langues (laquelle) ? - On rencontre ici la notion de "langue usuelle", sur laquelle nous reviendrons.

Comme la définition des sous-populations peut varier d'un recensement à l'autre, les séries fluctuent souvent curieusement dans le temps. Avant 1960, par exemple, le recensement américain classait comme indiens "non seulement les Indiens purs, mais aussi ceux de sang mêlé, c'est-à-dire blanc et indien, sauf dans le cas où le pourcentage de sang indien est minime ou dans le cas où l'individu passe pour un blanc dans la communauté où il vit". (Shapiro, 1942, p. 20) Pareille définition laisse évidemment place à pas mal d'arbitraire. Depuis 1960, le recensement américain est passé au principe de l'auto-identification de l'appartenance ethnique, mais les statistiques ne sont pas devenues plus dignes de foi. En 1970, le nombre d'Indiens excédait de 12 % ce que l'accroissement naturel aurait pu expliquer sur la base de 1960. Le nombre de gens qui s'intitulent Indiens à différentes dates n'est pas seulement une question d'héritage biologique, mais aussi une indication de la force de pression d'assimilation à la culture dominante, que subissent les Indiens à un moment donné. En 1960, il était payant d'appartenir au groupe dominant, mais dans la décennie suivante, la conscience ethnique des sous-populations s'était réveillée.

Selon le Petit Larousse, "Un francophone est une personne qui parle le français". Contrairement à l'appartenance religieuse il est possible de parler plusieurs langues. La langue d'usage d'un adulte n'est souvent plus la même que sa langue maternelle et peut être différente de sa langue de travail ou de sa langue d'enseignement. En plus de ce pluralisme il existe des transferts linguistiques, dans le cas d'un mariage mixte ou d'une migration géographique, il arrive qu'une personne change de langue usuelle.

Le classement de la population selon les langues dans un pays multilingue est donc une question complexe. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, c'est dans les recensements de la population que l'on identifie le plus souvent les groupes linguistiques et ceci selon des critères dits objectifs. Toutefois, la présence d'une question sur les langues dans le recensement, et son énoncé, sont le reflet de situations politiques souvent délicates. Des nations fortement centralisatrices ont tendance à traiter les langues des sous-

populations comme des dialectes qui ne méritent pas l'attention du recensement. Les Etats pluralistes se méfient du potentiel diviseur de la question. Les Etats fédéraux la tolèrent.

II. LA QUESTION DES LANGUES DANS LES RECENSEMENTS

La question prend trois formes plus ou moins distinctes, dans la mesure où les besoins administratifs du pays réclament des informations de type divers :

- 1) langue maternelle,
- 2) langue officielle,
- 3) langue usuelle.

Un Etat aux multiples parlers locaux pourrait s'enquérir de la connaissance du français comme langue officielle, tandis qu'un Etat fédéral recenserait la langue maternelle dans la mesure où il voudrait protéger l'identité des sous-populations nationales. Un Etat fortement unitaire, enfin, choisirait la langue usuelle : cette question tend à révéler la langue utilisée dans les relations publiques et favorise la langue véhiculaire ou dominante. Ainsi, le type de question utilisée influencera les résultats. Selon les pays, les époques et les concepts de recensement, un francophone est une personne dont le français est la langue maternelle, officielle ou usuelle.

Force nous est tout d'abord de constater que la question des langues dans les recensements n'est pas très populaire et que des pays l'évitent soigneusement. C'est le cas de la Belgique depuis 1947. En Belgique, est réputé francophone qui habite dans la partie du pays désignée par la loi. Les recensements des pays du Maghreb dans les années 1960 avaient tenté de mesurer la connaissance, sinon l'usage, du français. Le recensement du Maroc en 1960 énumérait les "langues parlées" et les "langues écrites" par la population âgée de 5 ans et plus. Les tables publiées contiennent 15 colonnes portant sur 4 langues et 11 combinaisons de deux langues ou plus. La Tunisie en 1966 recensait dans la population de 10 ans et plus l'aptitude à parler l'arabe, le français, l'arabe et le français, et d'autres langues. Finalement, le recensement algérien de 1966 contenait un tableau des "langues lues et écrites" par la population de 10 ans et plus. Cette dernière question vise à définir un type d'instruction, par opposition à l'enseignement en arabe dans les écoles coraniques. En excluant les illettrés, la proportion de la population sachant lire et écrire le français était impressionnante.

Les recensements récents des pays du Maghreb ne posent plus de question sur la langue française. Dans les années 1960, le français avait un statut quasi-officiel, et la réponse à ce genre de question donnait un indice du niveau socio-économique et de l'éducation de la population. Depuis lors, l'arabe tend à supplanter le français comme langue officiel et culturelle. Par contre, le français continue à jouer le rôle de langue d'administration, d'enseignement et de culture dans les pays d'Afrique tropicale dits francophones. Pourtant, ces derniers ne se préoccupent guère de recenser l'emploi des langues.

III. LANGUE MATERNELLE : LE CAS DE LA SUISSE

Parmi les publications du recensement suisse de 1850, on trouve un "Essai d'un aperçu de la population selon les trois langues nationales". Ces résultats ne peuvent pas être comparés avec ceux des recensements suivants, car

on n'avait posé en 1850 aucune question concernant la langue. On répartit les communes selon qu'elles avaient utilisé des questionnaires allemands, français ou italiens, en considérant leur population comme appartenant en totalité à l'une ou l'autre des communautés linguistiques. En 1860 et 1870, l'on s'enquit de la langue "en usage" dans chaque ménage. C'est seulement depuis 1880 qu'on a recensé la langue maternelle de chaque individu. Toutefois, "les instructions publiées lors des recensements de 1880 et 1888 ont passé sous silence la rubrique "langue maternelle" car il était admis que tout le monde comprenait" le sens de la question. La première définition de la langue maternelle ne parut donc qu'en 1900 : "la langue maternelle ou naturelle est celle du pays où l'on est né, qu'on a apprise dans l'enfance et à l'école, celle dans laquelle on pense et que l'on parle habituellement de préférence". C'était au chef de ménage "à décider quelle langue doit, pour chaque membre de la famille, être considérée comme langue maternelle ou parlée habituellement". Notons ici une légère confusion avec la langue usuelle. Ajoutons que le recensement de 1900 pêche d'une autre manière : les formulaires français ne portaient que le simple mot "langue" au lieu de "langue maternelle" comme les formulaires allemands, italiens et romanches. A partir de 1900 l'accent a été mis sur "... la langue dans laquelle on pense et qu'on parle le mieux". Les instructions données en 1960 permettent d'établir qu'un enfant qui ne parle pas encore est francophone si sa mère est francophone ; la langue maternelle du sourd-muet est celle du ménage où il vit.

On remarquera qu'en Suisse, la langue maternelle n'est pas nécessairement celle apprise dans l'enfance. Le Bureau Fédéral justifie ce choix de la façon suivante :

"La statistique suisse se propose toutefois de montrer où et dans quelle mesure il existe des minorités linguistiques. Ces renseignements essentiels pour l'étude de l'assimilation en matière de langue ne peuvent être obtenus par des questions sur la langue de l'enfance, la langue courante d'une région ou les connaissances linguistiques des habitants". (Statistique de la Suisse, 1969).

Il faut noter que la question, en Suisse, aboutit à donner une seule langue par habitant.

Les statistiques linguistiques suisses existent depuis plus d'un siècle ; elles sont remarquablement régulières malgré les lacunes et les contradictions rencontrées dans les différents modes de recensement. Comme preuve nous donnons ici le pourcentage de la population résidente de la Suisse ayant comme langue maternelle le français entre 1880 et 1970 :

:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: 1880	: 1888	: 1900	: 1910	: 1920	: 1930	: 1941	: 1950	: 1960	: 1970	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: 21,4	: 21,8	: 22,0	: 21,1	: 21,3	: 20,4	: 20,7	: 20,3	: 18,9	: 18,1	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

"Les données statistiques sur la langue maternelle renseignent quant à la répartition des langues dans les ménages, dans les différentes régions et dans l'ensemble du pays ; on peut en tirer profit pour la planification ou le dé-

veloppement de l'enseignement et des cultes dans telle ou telle langue". (Statistique de la Suisse, 1969). L'Etat suisse a survécu au manque relatif de communication entre les groupes linguistiques et à l'antagonisme historique entre les groupes religieux.

La définition suisse de la langue maternelle n'est pas celle recommandée par les Nations-Unies et d'autres pays utilisent la notion dans un sens très différent. Par exemple, dans le recensement américain de 1970, la langue maternelle était la langue, autre que l'anglais, qui était parlée à la maison quand le recensé était enfant. Il y avait en 1970, selon cette définition, aux Etats-Unis, plus de deux millions de personnes de langue maternelle française, beaucoup d'entre elles en voie d'assimilation linguistique (particulièrement les Canadiens immigrés dans les états du nord).

L'Ile Maurice est un pays africain qui a posé la question des langues. Dans le recensement de 1962 on s'enquit de la langue ordinairement parlée au foyer, ainsi que la langue maternelle des Mauriciens. La langue maternelle était définie comme "la langue parlée au foyer de chaque personne pendant son enfance, mais pas nécessairement parlée au moment du recensement". Cette définition vise l'origine ethnique de l'interrogé.

IV. LANGUE OFFICIELLE : LE CAS DU CANADA

On pose depuis 1901 dans le recensement canadien une question sur la langue officielle. On ne peut toutefois quitter le sujet de la langue maternelle sans mentionner la curieuse évolution de la notion dans la statistique officielle canadienne. Les recensements canadiens contiennent en effet depuis 1921, en plus de la question sur la langue officielle (français ou anglais), une question supplémentaire sur la langue maternelle.

En 1921, on entendait par langue maternelle "la langue, le dialecte ou l'idiome (autre que le français ou l'anglais) dont se sert habituellement la personne recensée". On ne connaît donc pas le nombre de personnes dont la langue maternelle était le français en 1921 au Canada ! Le but de la question était l'identification des immigrés récents, à une date où la carte de l'Europe venait d'être redessinée et où une question sur le pays d'origine risquait de prêter à confusion. Cette définition persistait en 1931 et c'est seulement plus récemment que le désir de "distinguer les divers groupes culturels du Canada" s'est imposé. En 1951, la langue maternelle était définie comme "la première langue parlée dans l'enfance et encore comprise". La définition est donc plus large qu'en Suisse ; elle vise à garantir les droits des minorités francophones plutôt qu'à permettre l'étude de l'assimilation, comme en Suisse où l'accent est mis sur la langue dans laquelle la personne pense.

Depuis 1901, le recensement canadien s'est surtout préoccupé de recenser la connaissance des deux langues officielles du pays, le français et l'anglais. En 1951, 67 % de la population ne parlait que l'anglais, 12 % que le français, et 20 % les deux ; 1 % de la population ne parlait aucune des deux langues. La question de la connaissance de la langue officielle présentait un intérêt accru en raison de l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants au Canada ; il importait de savoir si les nouveau-venus s'étaient familiarisés avec le français ou avec l'anglais.

Sur la recommandation de la Commission royale du bilinguisme et de la biculture, le recensement de 1971 a introduit une troisième question concernant la langue d'usage, formulée ainsi : "Quelle est la langue que vous parlez le plus souvent à la maison ?". Cette question ajoute une nouvelle dimension à la connaissance des langues au Canada. Elle permet de connaître le nombre de personnes qui ont abandonné leur langue maternelle en faveur d'une langue familiale.

V. LANGUE USUELLE : LE CAS DE LA BELGIQUE

Si le Canada combine des questions sur la langue maternelle, la langue usuelle et les langues officielles parlées, la Belgique jusqu'en 1947 essayait de recenser à la fois la connaissance de langues officielles et la langue habituellement parlée par l'individu. A l'Indépendance en 1830, le français était la langue publique, celle de l'administration et de l'enseignement moyen et supérieur. Le premier recensement national, en 1846, demandait la langue parlée -unique ou principale- ce qui dans le cas des bilingues entraînait une décision parfois difficile, parfois aussi faussée en faveur de la langue publique, le français. De longues controverses aboutirent à la décision de supprimer la question linguistique dans le recensement de 1856. Tout comme la religion, la langue parlée fut décrétée matière privée. Mais dès 1866, la question des langues était rétablie dans le recensement, et jusqu'en 1947, on a cherché à savoir la ou les langues nationales parlées. Il existe une série continue donnant entre ces deux dates, avec le détail des langues connues, le nombre d'habitants sachant parler une des trois langues nationales (les unilingues), ceux sachant parler deux langues (les bilingues), le nombre de trilingues et enfin, le nombre d'habitants ne connaissant aucune des trois langues nationales. La dernière catégorie fait preuve d'une certaine élasticité : elle inclut : 1) les étrangers, 2) les enfants en dessous de deux ans (sauf en 1866 et en 1890) et 3) le sourds-muets lors des recensements de 1866 et 1880. En 1866, les enfants de moins de deux ans furent considérés parlant la langue de leur mère ou de leur père, et en 1890, la langue habituelle du ménage auquel ils appartenaient. Quant aux sourds-muets, à partir de 1890, ils furent considérés comme "parlant la langue ou les langues nationales dont ils se servent pour exprimer leurs idées" -ce qui ne résout rien.

Aux recensements de 1910, 1920, 1930 et 1947, on posait aux personnes déclarant parler deux ou trois langues nationales, la question suivante : "de quelle langue vous servez-vous le plus fréquemment ?". C'est la notion de langue habituelle ou langue usuelle, et elle se prête à des interprétations diverses. En Belgique, certains y voyaient une référence à "leur propre langue", la langue maternelle, la langue de leur peuple ; d'autres entendaient la langue dominante ou prestigieuse. Les statistiques linguistiques de la Belgique ont été citées comme les plus soignées et les plus détaillées qui soient. (Tesnière, 1928). Elles donnèrent lieu, cependant, à des conflits qui aboutirent à la suppression totale des questions sur les langues dans le recensement de 1961.

VI. CONCLUSION

La question "Qu'est-ce qu'un Francophone ?" posée dans le titre de cette

communication, n'a pas de réponse unique. Pour prendre des cas extrêmes, un francophone, selon l'époque, le pays, le recensement, c'est un vieillard du Vermont qui immigra du Canada comme enfant et a cessé de comprendre le français depuis des années ; c'est un paysan illettré du Mali ou de la Côte-d'Ivoire ; c'est un Turc immigré au Valais qui pense en français ; c'est un sourd-muet de Wallonie qui s'exprime par gestes en français ; c'est un businerman de Toronto qui comprend encore le français qu'il avait appris comme enfant mais ne le parle plus guère. Comment établir un compte précis dans ce fouillis ?

Et pourtant, il ne faudrait pas conclure que les statistiques linguistiques sont dépourvues de sens. Dans les limites du concept sélectionné, la plupart des recensés identifient sans difficulté leur langue maternelle, la connaissance d'une langue officielle, voire la langue usuelle, celle qu'ils emploient le plus fréquemment. J'en veux pour preuve la cohérence des statistiques nationales établies dans le temps en Suisse, au Canada ou en Belgique. Si l'on tolère des fluctuations de l'ordre d'un ou deux pour cent, les ordres de grandeur se maintiennent, les tendances sont régulières. C'est que malgré leurs imperfections, les définitions réussissent à atteindre un aspect important de cette réalité complexe qu'est la langue de l'individu.

BIBLIOGRAPHIE

Les sources consultées consistent principalement en publications officielles suisses, canadiennes et belges, y compris les introductions et commentaires des divers recensements. Ainsi que les Recensements de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie et l'Annuaire Démographique des Nations-Unies.

En outre :

Anatole France : L'Eglise et la République (1904), Jean-Jacques Pauvert, Paris, 1964.

H.L. Shapiro : "The Mixed-Blood Indian", dans Olivier La Farge (ed.), The Changing Indian, Université d'Oklahoma, 1942.

L. Tesnière : "Statistique des langues de l'Europe", dans A. Meillet, Les langues dans l'Europe nouvelle, Payot, Paris, 1928.